

DÉLIBÉRATION N° 2024/012

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ

COMMUNE de VERNY**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 février 2024 - Convocation du 06 février 2024
Sous la présidence de Monsieur NICOLAS Victorien

*Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités
Territoriales applicable en Alsace-Moselle, Madame MICHEL Véronique est
nommée secrétaire de séance.*

Présents	Mesdames ROTTIER Colette, ZIEGER Corinne, PERRIN Marie-France, HASSE Isabelle, DUPRAZ-OMARI Anne-Laure, COLETTI Marie, ADÈLE-PERREY Mélanie, NEUSCHWANDER Anne-Françoise. Messieurs NICOLAS Victorien, JRAD Mohamad, XOLIN Joël, SAUTREAU Jean-Marc, VUILLAUME Stéphane, PADE Johan, MONTEIRO Charles, BILLET David, NOIROT Pierre.
Excusés	François VALENTIN, procuration à Victorien NICOLAS Anne-Sophie MAIRET, procuration Anne-Françoise NEUSCHWANDER
Absent	/

Point 4 **Instauration d'un périmètre où les démolitions sont soumises à permis de démolir**
Rapporteur Monsieur le Maire

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment son article R.421-27 ;


CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation les démolitions, afin de conserver l'unicité des règles d'urbanisme sur le territoire de la commune, mais également d'assurer la préservation de certains éléments identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de réalisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE de soumettre à permis démolir, tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre partiellement inutilisable tout ou partie d'une construction sur l'ensemble du territoire de la commune de Verny.

Fait et délibéré à Verny, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le **12 février 2024**

Le Maire



Victorien NICOLAS
Vice-Président de la CC du SUD MESSIN

